

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 13 Juillet 2017

4116

■ Affectation d'une opération d'investissement relative à la réalisation de l'aménagement de la rue des Chantons à PLAN-DE-CUQUES

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La commune de Plan-de-Cuques et la Métropole Aix-Marseille Provence souhaitent procéder à l'aménagement de la rue des Chantons.

Cette opération doit permettre la desserte des futures opérations immobilières « Le Grand Hilaire » et « Le Moulin du Mail », de 80 logements, en bordure du Mail du Général de Gaulle à Plan de Cuques.

Ces projets immobiliers sont desservis par la rue des Chantons dont le profil correspond à un plateau unique de largeur variable entre 4,5 et 7,5 m. En limite Est, une voie sans nom non ouverte à la circulation publique sépare les futurs bâtiments de la Caisse Primaire d'Assurance .

Il s'agit d'élargir la rue des Chantons afin de créer une chaussée de 6 m à double sens et deux trottoirs de 1,5 m; une aire de retournement en fond d'impasse est également prévue.

Il est envisagé pour la voie sans nom un aménagement d'un sens unique sortant avec reprise du raccordement sur le mail Charles De Gaulle dans le but de créer une chaussée de 4,5 m et un trottoir côté projet immobilier de 1,50 m.

Des co-financements seront notamment recherchés auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de cette opération.

Pour permettre cet aménagement, il est nécessaire de prévoir l'affectation d'une opération d'investissement d'un montant de 500 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille Provence.
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 27 Juin 2017

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

• Considérant

Considérant

- Qu'il convient de prévoir l'aménagement de la rue des Chantons sur la commune de Plan-de-Cuques.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de l'opération d'investissement n°2017107200 «PLAN-DE-CUQUES – AMENAGEMENT DE LA RUE DES CHANTONS » d'un montant de 500 000 € rattachée au programme 14 Voirie métropolitaine.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2017 et suivants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :
2017107200 – Programme 14 - Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Les recettes seront constatées aux budgets 2017 et suivants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :

2017107200 - Programme 14 - Nature 4582 – Fonction 844 – Sous-politique C310

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

- Année 2017 : 20 000 euros
- Année 2018 : 300 000 euros
- Année 2019 : 180 000 euros

• Fin du Rapport

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC